Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes (a) en cours élémentaire; (b) en fin de cycle primaire; (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

Information institutionnelle

Organisation(s):

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Concepts et définitions

Définition:

Proportion d'enfants et de jeunes en 2e et en 3e année qui atteignent au moins le niveau de compétence minimal en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.

Concepts:

Le niveau de compétence minimal est la référence des connaissances de base dans un domaine (mathématiques, lecture, etc.) mesurées par des évaluations de l'apprentissage. Jusqu'en août 2018, il n'existait aucune définition du niveau de compétence minimum qui ait fait l'objet d'un accord au niveau international. Dans le cadre d'une stratégie de rapport intermédiaire, l'ISU a établi des rapports en fonction du niveau de compétence minimum défini par chaque évaluation.

Niveaux de compétence minimums définis par chaque évaluation de l'apprentissage

Le tableau ci-dessous indique les niveaux de compétence minimums pour chaque évaluation de l'apprentissage par année/âge cible et par domaine. En raison de l'hétérogénéité des niveaux de performance fixés par les évaluations nationales et internationales, ces niveaux de performance seront mis en correspondance avec les niveaux de performance minimums définis au niveau mondial et les descripteurs de politique, convenus en septembre 2018 (voir 4.1.1. Demande de reclassement de l'ISU 2018.09.28.docx) qui permettront d'établir des liens au niveau pédagogique. Une fois les correspondance établies, la communauté mondiale sera en mesure d'identifier pour chaque pays la proportion ou le pourcentage d'enfants ayant atteint au moins les niveaux de compétence minimums.

Tableau 1. Niveaux de compétence minimums définis par chaque évaluation d'apprentissage

| Nom Année/âge cible | Domaine | Niveau de compétence minimum (NCM) | |
|------------------------|---------|------------------------------------|--|
|------------------------|---------|------------------------------------|--|

| LLECE | 3e année | Lecture | Niveau 2 | |
|------------------|-------------|---------------|--|--|
| LLECE | | Mathématiques | Niveau 2 | |
| PASEC | 2e année | Lecture | Niveau 3 | |
| | | Mathématiques | Niveau 2 | |
| TIMSS | 4e année | Mathématiques | Niveau de référence international minimum | |
| PIRLS | 4e année | Lecture | Niveau de référence international minimum | |
| MICS6 | 2e/3e année | Lecture | Compétences fondamentales en lecture | |
| | | Mathématiques | Compétences fondamentales en numératie | |
| EGRA | 2e/3e année | Lecture | Nombre de mots corrects par minute (mcpm) au-dessus d'un seuil donné (généralement 45 mcpm) défini par chaque pays | |
| EGMA | 2e/3e année | Mathématiques | Pourcentage de réponses correctes pour l'addition et la soustraction au-dessus d'un seuil donné (généralement 80 % de réponses correctes) défini par chaque pays | |
| Le Réseau PAL | 3e année | Lecture | Peut lire un ou plusieurs textes tels que définis par chaque pays | |
| | | Mathématiques | Peut faire un ou plusieurs problèmes arithmétiques tels que définis par chaque pays | |
| I | | | | |

| Évaluation nationale | 2e/3e année, fin du primaire ou fin du | Lecture | Définis par chaque évaluation nationale | | |
|-------------------------|--|---------------|---|--|--|
| | secondaire | Mathématiques | Définis par chaque évaluation nationale | | |

Justification:

Plus le chiffre est élevé, plus est élevée la proportion d'enfants et/ou de jeunes atteignant au moins une compétence minimale dans le domaine respectif (lecture ou mathématiques) selon les limites précisées à la section "Commentaires et limites" section.

Sources de données

Description:

Type de sources de données : Évaluations de l'apprentissage à l'école et dans la population.

Tableau 2. Comment les rapports intermédiaires sont-ils structurés ?

| | À l'école | | Enquêtes auprès | Année |
|-------------|---------------|----------|---------------------|--|
| | International | National | des ménages | 7 Milec |
| 2e/3e année | LLECE | Oui | MICS6 | 2e/3e années plus un an lorsque le primaire dure plus de 4 ans selon le niveau CITE du pays |
| | PASEC | | | |
| | TIMSS | | Le Réseau PAL | |
| | PIRLS | | | |
| | EGRA/EGMA | | | |

Page: 3 of 5

| Définition du niveau minimum jusqu'à la publication de 2018 | Ceux définis par chaque évaluation par point de mesure et domaine | | | |
|---|--|---|--|--|
| Définition du niveau minimum à partir de 2019 | Selon l'alignement adopté par le GAML et le TCG en septembre 2018 | | | |
| Validation | Envoyé par l'ISU | yé par l'ISU pour les pays' ; approbation | | |

Notes : TIMSS/PIRLS 4e année : ces résultats sont attribués à la fin du primaire lorsque, selon les niveaux de la CITE dans un pays donné, il y a 4 années au primaire. Lorsque le primaire compte plus de 4 années, ils sont attribués aux 2e et 3e années. (Source : ISU)

Processus de collecte :

Information non disponible.

Calendrier

Collecte de données :

La collecte de données est en cours.

Diffusion des données :

Septembre 2018 ; Février 2019

Fournisseurs de données

Apprentissage à l'école

- Les évaluations internationales à grande échelle sont rapportées à l'ISU par des organisations internationales (LLECE, PASEC, TIMSS et PIRLS). Qu'elles soient régionales ou internationales, elles incluent généralement différents niveaux de performance ainsi que la moyenne et l'écart type. Chacune d'entre elles détermine un niveau de référence permettant d'identifier les enfants/ les jeunes qui obtiennent le niveau minimal.
- Évaluations nationales à grande échelle basées sur un échantillon ou un recensement. Les pays doivent rapporter la proportion d'élèves par niveau de compétence et ce pour chaque domaine, ainsi que le niveau de compétence minimum, lorsqu'il est défini par l'évaluation nationale. EGRA et EGMA tels que rapportés par USAID ou par les pays individuels.

Dernière mise à jour : Octobre 2018

Enquêtes auprès des ménages

• MICS6: rapporté à l'ISU par l'UNICEF

• Le Réseau Pal : rapporté à l'ISU par le Réseau Pal

Compilateurs de données

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Indicateurs connexes

Ces métadonnées couvrent la partie (a) de l'indicateur 4.1.1 : proportion d'enfants et de jeunes *en 2e et en 3e année* qui atteignent au moins un niveau minimal de compétence en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe

.

Les indices de parité pour cet indicateur sont présentés à l'indicateur ODD 4.5.1.

Page: 5 of 5